

L'horlogerie et la présidence

En vertu de la constitution vaudoise, le prochain Conseil d'Etat aura une physionomie différente de celui que nous connaissons. L'an prochain, il élira parmi ses membres un ou une présidente pour la durée de la législature, soit 5 ans. Le Conseil d'Etat vient d'accepter le projet de loi qui met un musique cette nouveauté constitutionnelle. Il sera bientôt discuté au Grand Conseil.

Est-ce une bonne réforme ? Pour ma part, je pense que le tournus actuel n'est pas sans vertu. Chacun préside à son tour le Conseil d'Etat : l'égalité favorise la collégialité. Certes, le système annuel occasionne un surcroît de travail pour le département et son chef, mais cette charge supplémentaire constitue un inconvénient mineur. En d'autres termes, je juge la situation actuelle satisfaisante. Il se peut toutefois que cette nouvelle présidence démontre son utilité dans des circonstances particulières.

L'assemblée constituante a examiné toutes sortes de pistes à une époque où l'exécutif cantonal vivait des turbulences et présentait un front peu uni.

Les constituants entendaient donc pallier une situation particulière. Ils ont opté pour un projet hybride : d'une part ils insistent sur la collégialité et sur l'égalité entre les membres du Conseil d'Etat ; d'autre part, ils mettent en place une présidence plus durable, donc plus forte. Manifestement, l'assemblée n'a pas voulu créer un super magistrat qui tiendrait la barre de l'Etat. Elle a bien compris que la femme ou l'homme politique providentiel ne faisait pas sens dans notre système de concordance et non d'alternance. C'est donc bien un poste d'horloger qui devrait voir le jour.

Car la position et la mission du président seront délicates. A la tête des services généraux, il devra assurer la cohérence de l'action gouvernementale et l'application du programme de législature sans pour autant s'ingérer dans les affaires des autres départements. Il s'ensuit qu'il devra à la fois ménager les susceptibilités et garantir le bon fonctionnement de l'équipe.

A mon sens, en temps habituels, la nouvelle présidence ressemblera à l'actuelle : elle impliquera surtout de s'acquitter de tâches d'organisation et de représentation. Au premier abord, les Vaudois ne devraient donc guère s'apercevoir du changement de système. Même si certains soutiennent l'analogie, il me paraît en effet peu probable que la présidence ressemble à la syndiculture dans les communes. Le président du Conseil d'Etat n'aura pas la légitimité conférée au syndic par une votation populaire. En outre, les enjeux des projets en général plus politiques dans un canton que dans une commune impliquera que chaque chef de département continue à incarner fortement les dossiers qu'il défend.

En revanche, en période de grandes turbulences, cette présidence plus affirmée pourrait démontrer son utilité et sa pertinence. Un président qui aurait su se concilier sur le long terme l'estime et la confiance de ses pairs, qui bénéficiera d'une bonne

vision d'ensemble aura peut-être plus de légitimité pour rétablir l'ordre et la confiance.

Pascal Broulis, Conseiller d'Etat

Nouvelle Revue, 24 mai 2006